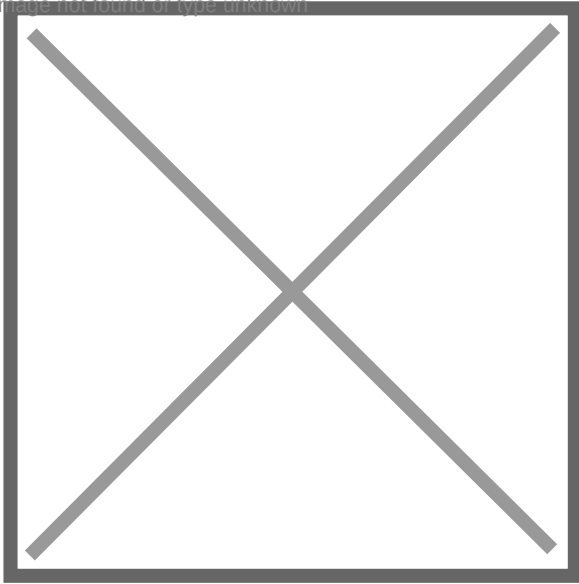


Image not found or type unknown



Appel d'un jugement non signifié tgi

Par **cory**, le **15/05/2009** à **12:14**

Bonjour,
voila, je voudrai savoir que se passe t il lorsqu'un jugement aupres du juge des affaires familiales, n'est pas signifié par un huissier, quel est le delai pour le faire et si je ne le fais pas est il définitif?peut on faire appel,la partie adverseaire peut elle faire appel meme sans signification?
mon jugement date de juin 2008..merci